Les établissements participants

Réseau de l'enseignement agricole public en Bretagne

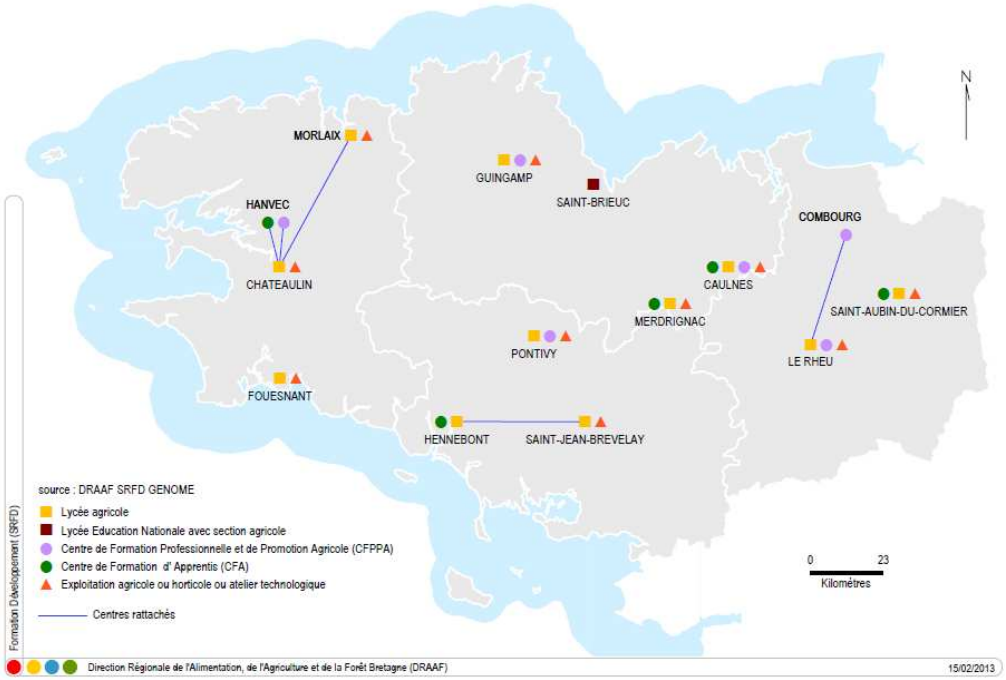

- ✓ **EPL de Guingamp (22)**
- ✓ **EPL de Pontivy (56)**
- ✓ **EPL de Caulnes(22)**
- ✓ **EPL de Merdrignac(22)**
- ✓ **EPL de Rennes Le Rheu(35)**
- ✓ **EPL de St Jean Brévelay Hennebont(56)**
- ✓ **EPL de Quimper Bréhoulou - Fouesnant (29)**
- ✓ **EPL de Châteaulin - Morlaix - Kerliver (Hanvec) (29)**
- ✓ **EPL de Saint Aubin du Cormier (35)**

Contacts :
Sandrine POULET de l'EPL de Caulnes (sandrine.poulet@educagri.fr)
Isabelle FAVE de l'EPL de Chateaulin-Morlaix-Kerliver (isabelle.fave@educagri.fr)
Philippe MAHE de l'EPL de Chateaulin-Morlaix-Kerliver (philippe.mahe@educagri.fr)
André DESPINASSE de l'EPL du Rheu (andre.despinasse@educagri.fr)
Cindy MELFORT de l'EPL de Pontivy (cindy.melfort@educagri.fr)

Enseignement agricole public de Bretagne

EN BRETAGNE, LES ETABLISSEMENTS AGRICOLES PUBLICS S'ENGAGENT DANS LE PROJET REGIONAL ENSEIGNER A PRODUIRE AUTREMENT

Des exemples d'actions engagées dans le cadre du projet agroécologique du Ministère de l'Agriculture :

Economie et production d'énergie : Les établissements agricoles sensibilisent les apprenants à l'énergie sur les exploitations qui occupe actuellement un poids de plus en plus important à travers la réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. Les exploitations des lycées ont engagé des travaux pour diminuer la consommation d'énergie, comme par exemple l'exploitation de Suscinio à Morlaix entièrement rénovée avec l'aide du Conseil Régional. Les établissements développent également de nouvelles filières de formation « Filière bois », équipent leurs structures de chaudière bois ou se lancent dans des projets de méthanisation (Pontivy).

Implantation de prairies multi-espèces : augmenter l'autonomie alimentaire.

Les exploitations (Caulnes) ont implanté des prairies composées de 5 espèces prairiales adaptées au contexte pédoclimatique et au pâturage des vaches laitières.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Autonomie et de Progrès afin de limiter la fertilisation minérale et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le suivi des parcelles est réalisé par les apprenants.

Le plan apiculture durable souligne le rôle primordial des insectes pollinisateurs, et la nécessité d'informer et de former le plus grand nombre à la relation étroite qui existe entre les pollinisateurs et l'agriculture. Plusieurs lycées agricoles bretons accueillent des ruchers pédagogiques. (Pontivy, Merdrignac, St Aubin, Suscinio …)

Plan écophyto : neuf établissements y participent à travers des formations, des engagements dans des Mesures Agro-Environnementales, des expérimentations de conduites raisonnées, innovantes et pauvres en intrants, ou encore par des cultures en agriculture biologique.

Une gestion écologique et durable des espaces. Les lycées et centres de formation publics horticoles expérimentent depuis de nombreuses années, des méthodes de travail alternatives, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

L'engagement dans le plan Eco-antibio : six exploitations agricoles des établissements travaillent déjà à la réduction des antibiotiques en élevage sur divers ateliers : porcs, volailles, bovins ; ceci sans compter les structures déjà engagées en agriculture biologique. Ces engagements sont soutenus sur le long terme à travers les CAP (financement région) ainsi que les essais élevage.

Plan Biodiversité : Les apprenants suivent, à travers le dispositif Biodivea, la biodiversité présente sur nos exploitations afin d'alimenter notamment la base de données de l'OAB (Observatoire Agricole de la Biodiversité) mais aussi d'améliorer sa prise en compte par les acteurs du monde agricole. Les suivis concernent les populations de papillons, d'abeilles solitaires et de vers de terre.

Ambition Bio et certification environnementale : 4 exploitations sont en Conversion totale au Bio (Saint Jean Brévelay, Saint Aubin, Le Rheu, Morlaix), 4 exploitations en conversion Bio partielle (Pontivy, Caulnes, Merdrignac et Châteaulin). La gamme des produits bio est variée : viande bovine, légumes, aromatiques, pépinière, œufs et fruits, lait et porc. Il existe aussi la certification Plante Bleue et Fleurs de France pour les exploitations horticoles. Le cahier des charges vise à limiter les impacts environnementaux d'une part et à permettre aux consommateurs d'identifier les végétaux d'ornements français d'autre part.

Circuit court : Valorisés sur par moins de 7 EPL soit 10 exploitations agricoles. Les voies d'entrée sont diverses allant du magasin école à la vente directe (plants de légumes, cidre, viande bovine, …) en passant par les magasins de producteurs, les foires et l'approvisionnement des cantines en produits locaux et de qualité.
Pour les autres, le CAP doit permettre à terme de développer la vente sur les établissements et la dynamique au sein du territoire.
Dans ce cadre, les apprenants participent à la commercialisation de produits fermiers en circuits courts.